



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9089^e séance

Mardi 12 juillet 2022, à 9 heures

New York

Provisoire

| | | |
|--------------------|---|------------------------------------|
| <i>Président :</i> | M. Costa Filho | (Brésil) |
| <i>Membres :</i> | Albanie | M. Hoxha |
| | Chine | M. Dai Bing |
| | Émirats arabes unis | M ^{me} Nusseibeh |
| | États-Unis d'Amérique | M. Mills |
| | Fédération de Russie | M. Polyanskiy |
| | France | M. de Rivière |
| | Gabon | M ^{me} Bongo |
| | Ghana | M ^{me} Oppong-Ntiri |
| | Inde | M. Raguttahalli |
| | Irlande | M ^{me} Byrne Nason |
| | Kenya | M. Kimani |
| | Mexique | M ^{me} Buenrostro Massieu |
| | Norvège | M ^{me} Juul |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | Dame Barbara Woodward |

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 9 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République arabe syrienne à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2022/546, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par l'Irlande et la Norvège.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M^{me} Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : Je fais la présente déclaration au nom de la Norvège et de l'Irlande.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour voter sur le projet de résolution S/2022/546, déposé par l'Irlande et la Norvège, qui autoriserait l'opération d'aide humanitaire transfrontière en Syrie. Ce n'est un secret pour personne que la négociation a été difficile. En tant que corédactrices, l'Irlande et la Norvège ont consulté tous les membres du Conseil de sécurité avec diligence et dans un esprit constructif. Après que le projet de résolution S/2022/538, que nous avons proposé la semaine dernière, s'est heurté à un veto, nous avons redoublé d'efforts pour trouver le moyen que le Conseil puisse adopter une résolution qui permette aux acteurs humanitaires de continuer à aider les personnes qui souffrent de besoins criants en Syrie. Le Conseil est à présent saisi du résultat de nos efforts sous la forme d'un nouveau projet de résolution.

Tout au long de ce processus, comme tant d'autres autour de cette table, l'Irlande et la Norvège n'ont été guidées que par les besoins humanitaires du peuple syrien. L'autorisation de l'opération transfrontière a expiré à minuit dimanche soir. Pour les Syriens et pour tous les acteurs humanitaires qui s'emploient assidûment à leur porter secours, ces deux jours ont été longs et incertains. La crainte que l'approvisionnement vital en aide humanitaire puisse être interrompu a donné lieu à beaucoup d'incertitude et de crainte.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis renouvellera pour six mois les mesures concernant le point de passage de Bab el-Haoua. Il prévoit une prorogation de six mois supplémentaires, qui nécessitera une résolution distincte. Il est à noter qu'un rapport spécial du Secrétaire général sur les besoins humanitaires en Syrie permettra de prendre cette décision en meilleure connaissance de cause.

Nous sommes conscients qu'un renouvellement de six mois est plus court que ce que nous, corédactrices, avons en tête lorsque nous avons débuté cette négociation. Nous savons aussi que la grande majorité des membres du Conseil avaient le même objectif à l'esprit et partageaient l'opinion des acteurs humanitaires sur le terrain selon laquelle il fallait un mandat de 12 mois.

Le plus important aujourd'hui, c'est que le Conseil, avec ce projet de résolution, garde le mécanisme transfrontière ouvert et en fonctionnement, et que l'aide humanitaire continue de parvenir aux personnes qui en ont besoin. Ce projet de résolution facilitera d'autres efforts de relèvement rapide et préconise la tenue de réunions de suivi régulières sur son application.

Ce projet de résolution représente un équilibre délicat entre les différentes positions des membres du Conseil à ce stade. Nous sommes reconnaissants à tous les membres du Conseil pour leur engagement en ce sens. Il est temps que le Conseil assume ses responsabilités. Nous confions ce projet de résolution au Conseil, et demandons à tous les membres de l'appuyer.

M. Kimani (Kenya) (*parle en anglais*) : Le Kenya fait la présente explication de vote avant le vote au nom des 10 membres élus du Conseil de sécurité, en sa qualité de coordonnateur pour le mois de juillet.

Les 10 membres élus du Conseil se félicitent de la manière dont les délégations se sont ralliées pour faire passer en premier les besoins humanitaires du peuple syrien. C'est à cet égard qu'ils saluent les efforts considérables que les corédactrices ont déployés pour arriver à un projet de texte de compromis qui assure la continuité de l'aide humanitaire critique fournie par l'intermédiaire du mécanisme transfrontière, qui est essentiel pour répondre aux besoins criants et urgents du peuple syrien.

La semaine dernière, les 10 membres élus du Conseil se sont exprimés en faveur d'un renouvellement de 12 mois, qui aurait donné aux organisations humanitaires plus de certitude dans leurs opérations. Toutefois, leur préoccupation fondamentale est que

le Conseil de sécurité réponde aux graves besoins du peuple syrien. Ils se rangent donc derrière le projet de texte des corédactrices, car il garantit l'acheminement d'une aide humanitaire cruciale.

Nous attendons avec intérêt la poursuite de la mise en œuvre effective du mécanisme transfrontière, comme convenu, afin que les conditions soient réunies pour son maintien au-delà des six prochains mois. À cette fin, les 10 membres élus du Conseil de sécurité continueront de jouer un rôle constructif dans le but de réduire les clivages et d'identifier les compromis utiles qui favorisent le bien-être humanitaire du peuple syrien. Je répète que la priorité des 10 membres élus du Conseil de sécurité reste l'unité du Conseil sur cette question, dans l'intérêt du peuple syrien.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Albanie, Brésil, Chine, Gabon, Ghana, Inde, Irlande, Kenya, Mexique, Norvège, Fédération de Russie, Émirats arabes unis

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 12 voix pour, zéro voix contre et 3 abstentions. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2642 (2022).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je prononce cette déclaration au nom de l'Irlande et de la Norvège.

En tant que corédactrices sur ce dossier, la Norvège et l'Irlande se félicitent de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2642 (2022) qui renouvelle l'autorisation de l'opération d'aide humanitaire transfrontière en Syrie. Tout au long de ces négociations, la Norvège et l'Irlande ont échangé de manière attentive et constructive avec tous les membres du Conseil. Notre objectif a toujours été clair : l'aide humanitaire doit parvenir à toutes les personnes dans

le besoin en Syrie. Nous avons écouté attentivement les organismes des Nations Unies et les organisations humanitaires sur le terrain. Ils ont clairement indiqué que, face à l'ampleur des besoins humanitaires dans le nord-ouest de la Syrie, le mécanisme transfrontière devait être renouvelé.

Ils nous ont également dit clairement que, pour une mise en œuvre efficace de l'intervention humanitaire au service de la population du nord-ouest de la Syrie, qui souffre depuis si longtemps, une prolongation d'au moins 12 mois était nécessaire. En tant que corédactrices chargées du dossier, nous avons œuvré pour obtenir ce résultat, et nous déplorons qu'un membre du Conseil nous en ait empêchés en opposant son veto.

La résolution 2642 (2022) que nous avons adoptée aujourd'hui permet au mécanisme transfrontière essentiel de rester en place. Elle permet de poursuivre cette opération humanitaire qui sauve des vies. Nous pouvons maintenant rassurer ceux qui ont besoin d'aide humanitaire dans le nord-ouest de la Syrie et qui se sont retrouvés dans une situation incertaine lorsque les négociations ont pris du retard. Et c'est ce qui compte. L'opération transfrontière est leur bouée de sauvetage, et aujourd'hui elle est maintenue.

Le Conseil a la responsabilité de mettre les besoins des Syriens au premier plan, et de veiller à ce que l'aide humanitaire puisse parvenir à ceux qui en dépendent. À mesure que nous avançons, il incombe à chacun d'entre nous d'agir ensemble pour le bien du peuple syrien, de promouvoir l'acheminement de l'aide humanitaire par tous les modes, et d'appuyer la poursuite et le renforcement des efforts de relèvement rapide. Nous espérons sincèrement que le Conseil pourra s'appuyer sur cette résolution pour entretenir un dialogue constructif sur la Syrie et, surtout, pour placer les besoins du peuple syrien au cœur de toutes nos actions.

Plus de 11 ans après le début de ce terrible conflit, le peuple syrien souffre trop et depuis trop longtemps. L'Irlande et la Norvège appellent à redoubler d'efforts pour trouver une solution politique en Syrie. Nous exhortons toutes les parties à collaborer de manière urgente et constructive avec l'Envoyé spécial.

Enfin, l'Irlande et la Norvège souhaitent remercier tous les membres du Conseil pour leur mobilisation sur ce dossier important. Nous tenons à saluer chaleureusement le rôle essentiel joué par les 10 membres élus du Conseil de sécurité tout au

long de ce processus. Avec cette résolution, le Conseil s'assure que l'aide humanitaire vitale continuera d'être fournie aux millions de personnes qui en ont besoin dans le nord-ouest de la Syrie.

M. Raguttahalli (Inde) (*parle en anglais*) : L'Inde se félicite de l'adoption de la résolution 2642 (2022) prolongeant l'autorisation de l'acheminement de l'aide humanitaire à la Syrie par le point de passage de Bab el-Haoua. Cette adoption rassurera près de 4 millions de personnes dans le nord-ouest de la Syrie, dont 2,7 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays, parmi lesquelles un grand nombre de femmes et d'enfants. Dans le même temps, nous ne devons pas perdre de vue le fait que plus de 14,5 millions de personnes à travers la Syrie ont besoin d'une aide humanitaire sous une forme ou sous une autre, et que les denrées alimentaires essentielles et le carburant se font rares. L'insécurité alimentaire a atteint des sommets historiques et 60 % de la population souffre d'insécurité alimentaire, selon les estimations de l'ONU.

Il reste donc clairement impératif et urgent de réaliser des avancées politiques décisives en Syrie si nous voulons atténuer les souffrances de la population. À cette fin, toutes les parties, en particulier les acteurs extérieurs, doivent démontrer concrètement leur attachement à un processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens et facilité par l'ONU, conformément à la résolution 2254 (2015).

Nous renouvelons notre appel à une aide humanitaire renforcée et efficace pour tous les Syriens dans tout le pays, sans discrimination, politisation, ou condition préalable. Certes, les opérations transfrontières sont prévisibles et importantes, mais elles ne peuvent pas perdurer indéfiniment. Des mesures concrètes doivent être prises pour surmonter les obstacles qui gênent la conduite des opérations menées à travers les lignes de front.

L'aide humanitaire ne peut être une question d'opportunisme politique. Il faut éviter de subordonner l'aide humanitaire et l'aide au développement à des progrès sur le plan politique, ce qui ne ferait qu'exacerber la souffrance humanitaire. La communauté internationale doit également adopter une approche constructive pour promouvoir des projets qui favoriseront la création d'emplois et de perspectives économiques dont le peuple syrien a cruellement besoin. De même, les projets de relèvement rapide qui aident les Syriens à devenir autonomes ont besoin d'une base réaliste pour aller de l'avant.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que l'Inde est déterminée à aider le peuple syrien dans ses efforts pour parvenir à une paix et une stabilité durables.

M. de Rivière (France) : Le renouvellement du mécanisme humanitaire transfrontière est un soulagement car cela reste un dispositif vital pour des millions de Syriens.

Je salue les efforts de l'Irlande et de la Norvège pour parvenir à un compromis, mais la France ne se satisfait pas d'un renouvellement précaire pour seulement six mois, expirant au creux de l'hiver, au moment où l'aide est la plus indispensable, et sans garantie ferme de reconduction. L'appel du Secrétaire général et de l'ensemble de la communauté humanitaire à renouveler ce mécanisme pour 12 mois était pourtant clair. Il a été ignoré.

Le Conseil n'est donc pas à la hauteur de ses responsabilités et c'est la raison pour laquelle la France s'est abstenue.

Pour autant, notre mobilisation reste intacte. La France continuera à assumer pleinement ses responsabilités sur le plan humanitaire, dans l'esprit des principes et paramètres du Secrétaire général sur l'assistance des Nations Unies en Syrie. Nous serons extrêmement vigilants dans six mois, à l'heure du renouvellement du mécanisme transfrontière, pour faire en sorte que le Conseil donne à la communauté humanitaire la possibilité de répondre aux besoins immenses des populations.

La France reste mobilisée pour mettre un terme à la guerre mais notre position, et celle de nos partenaires européens, reste inchangée. Nous ne financerons pas la reconstruction et nous ne lèverons pas les sanctions tant qu'un processus politique crédible et inclusif ne sera pas fermement engagé, conformément à la résolution 2254 (2015) adoptée à l'unanimité par le Conseil.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour remercier la Norvège et l'Irlande du travail qu'elles ont accompli en leur qualité de corédactrices.

S'agissant de ce renouvellement, le Royaume-Uni a adopté la même approche que chaque année depuis l'adoption de ce mandat pour la première fois en 2014 (résolution 2165 (2022)), une approche basée sur les besoins humanitaires et uniquement sur ces besoins. Les besoins humanitaires en Syrie n'ont jamais été aussi

importants : 4,1 millions de personnes ont besoin d'aide dans le nord-ouest, dont 2,4 millions qui comptent uniquement sur le mécanisme transfrontière des Nations Unies pour recevoir une aide qui leur permet de survivre chaque mois.

L'ONU et les organisations non gouvernementales nous ont dit à maintes reprises qu'il fallait renouveler ce mandat pour 12 mois, pour leur donner de la certitude sur le plan opérationnel, car cela leur permettrait de se préparer à faire face aux besoins humanitaires, en particulier pendant les durs mois d'hiver. Vendredi dernier, cela n'a pas été possible à cause de la Russie (voir S/PV.9087).

Le vote d'aujourd'hui ne permet pas véritablement aux Syriens innocents de pousser un soupir de soulagement. La souffrance et l'incertitude perdurent. Sans une certitude d'au moins 12 mois, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales risquent d'être pris dans un cycle perpétuel de prépositionnement et de planification d'urgence. Par conséquent, nous devons le dire clairement : même si la prorogation ne porte que sur une période initiale de six mois, l'intention du Conseil de sécurité est de la renouveler pour six mois supplémentaires sous réserve d'une autre résolution.

Le rapport du Secrétaire général prévu par la résolution 2642 (2022) va présenter les conséquences auxquelles il faut s'attendre si ce mandat venait à expirer en janvier, au moment où l'hiver s'installe. Les arguments humanitaires en faveur d'une nouvelle prorogation seront évidents, et s'y opposer reviendrait à faire fi de la souffrance de 4,1 millions de personnes.

Le Royaume-Uni continuera d'appuyer les efforts déployés par l'ONU pour mettre en œuvre son plan de réponse humanitaire. Toutefois, nous n'envisagerons pas de fournir une quelconque aide à la reconstruction tant qu'un processus politique crédible, digne de ce nom et authentique ne sera pas véritablement engagé. Un véritable processus politique est le seul moyen durable de mettre fin aux souffrances en Syrie.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine se félicite de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution portant prorogation de l'autorisation relative à l'aide humanitaire en Syrie (résolution 2642 (2022)). Nous remercions l'Irlande et la Norvège, ainsi que la Russie et les autres membres du Conseil, des efforts qu'ils ont activement déployés ces derniers jours pour parvenir à ce document final, grâce à une communication

intensive. Les faits montrent qu'il est normal que les membres du Conseil soient en désaccord sur des questions pertinentes. Il est tout à fait naturel que ces désaccords soient parfois vifs, mais tant que nous faisons preuve d'une véritable volonté politique, que nous poursuivons nos consultations avec patience et que nous tenons compte des préoccupations de chacun, nous pouvons toujours trouver des solutions efficaces à ces problèmes. Imposer un vote alors qu'il existe encore des divergences importantes ne fera qu'exacerber les contradictions et les différences, ce qui ne sera pas favorable à l'unité du Conseil et à l'exercice efficace de ses fonctions.

La position de la Chine sur la question humanitaire en Syrie a toujours été cohérente et claire. Nous avons toujours soutenu que la fourniture d'une aide humanitaire à la Syrie devait respecter la souveraineté de la Syrie et l'appropriation du Gouvernement syrien. Les livraisons à travers les lignes de front doivent devenir le principal moyen d'acheminement de l'aide humanitaire à la Syrie. L'acheminement transfrontière de l'aide est un arrangement temporaire, adopté dans des circonstances bien précises. Il faut accélérer la transition vers l'acheminement de l'aide à travers les lignes de front et établir un calendrier clair pour la fin éventuelle des opérations transfrontières d'acheminement de l'aide.

La résolution qui vient d'être adoptée donne la marge de manœuvre nécessaire pour permettre l'évaluation et l'ajustement en temps voulu du mandat établi par le Conseil. Elle définit des exigences claires pour mettre en œuvre des projets de relèvement rapide et améliorer la transparence des opérations de secours. Les dialogues interactifs informels tenus par le Conseil de sécurité tous les deux mois sont également propices à un suivi concret de la mise en œuvre de la résolution. Nous attendons de toutes les parties qu'elles respectent strictement les principes fondamentaux régissant l'aide humanitaire internationale, qu'elles se conforment rigoureusement aux exigences qui figurent dans les résolutions du Conseil de sécurité et qu'elles garantissent la neutralité et la transparence de l'aide, tout en faisant en sorte qu'elle soit plus ciblée et plus efficace.

Pour conclure, je voudrais réaffirmer que les sanctions unilatérales entravent considérablement les opérations des organisations humanitaires internationales en Syrie et vont à l'encontre des efforts déployés par le Conseil de sécurité et la communauté internationale pour améliorer l'accès humanitaire et augmenter les ressources humanitaires en Syrie. La Chine exhorte les pays concernés à lever immédiatement et intégralement les sanctions unilatérales imposées à la Syrie.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer la gratitude de ma délégation pour le travail remarquable accompli par les corédactrices, l'Irlande et la Norvège, et pour la participation active du Kenya en tant que coordonnateur des 10 membres élus du Conseil de sécurité, afin de simplifier ce processus.

Aujourd'hui, l'Albanie a voté pour la résolution 2642 (2022). Nous l'avons fait avec le sentiment d'une profonde responsabilité, mais aussi le cœur lourd. Vendredi dernier a été un de ces moments regrettables et sombres où le Conseil de sécurité n'a pas été en mesure de s'acquitter de ses responsabilités, où il a abouti à des résultats qui sont incompatibles avec sa raison d'être.

Notre position en faveur d'un meilleur texte a été exposée clairement et fermement à maintes reprises dans cette salle, y compris dans l'explication de vote faite il y a quelques minutes par le représentant du Kenya, au nom des 10 membres élus du Conseil. Nous voulions que les quatre millions de Syriens puissent compter, avec une confiance totale, sur cette voie d'approvisionnement vitale et exceptionnelle et que les acteurs humanitaires puissent mieux planifier et mobiliser les ressources à temps. Nous voulions que les enfants, les filles, les mères, des familles entières, ainsi que les courageux travailleurs humanitaires, soient convaincus et voient que le Conseil de sécurité est de leur côté.

La semaine dernière, nous avons échoué, tout en ayant raison, paradoxalement. Nous avons été bloqués par un pouvoir que nous ne possédons pas, par un privilège qui a été mal utilisé : le veto de la Russie (voir S/PV.9087).

Aujourd'hui, nous avons accepté ce compromis imparfait et difficile parce que sauver des vies humaines est plus important que la fierté diplomatique ou que marquer des points sur le plan géopolitique. Les besoins de ces millions de Syriens désespérés passent, et doivent passer, avant tout. Nous l'avons déclaré à plusieurs reprises et nous le réaffirmons : les personnes qui ont besoin d'aide doivent l'obtenir par tous les moyens possibles.

En votant pour la résolution 2642 (2022), nous jouons notre rôle avec sincérité et sans cynisme, par solidarité et sans calcul. Nous restons convaincus qu'il est crucial de continuer à utiliser efficacement le mécanisme transfrontière et que, sur la recommandation du Secrétaire général, nous pourrions le prolonger de six mois supplémentaires en janvier prochain.

Jusqu'à ce que la nouvelle Syrie émerge des ruines d'une guerre qui est entrée dans sa douzième année, l'aide transfrontière sera toujours indispensable pour répondre aux énormes besoins humanitaires dans le nord-est de la Syrie. Nous devons donner un sentiment d'espoir et de confiance au peuple syrien et l'aider à avancer vers son avenir dans la dignité, en toute liberté et dans le respect de ses droits au moyen d'un processus démocratique, dans lequel une justice efficace et l'application du principe de responsabilité seront des éléments fondamentaux.

M^{me} Nusseibeh (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Pour commencer, les Émirats arabes unis s'associent à la déclaration faite par le représentant du Kenya au nom des 10 membres élus du Conseil de sécurité.

Nous nous félicitons de l'adoption aujourd'hui de la résolution 2642 (2022) visant à proroger le mandat du mécanisme transfrontière d'acheminement de l'aide en Syrie et nous nous réjouissons d'avoir pu parvenir à un compromis, qui traduit la détermination du Conseil à répondre aux énormes besoins humanitaires. Il représente également une étape essentielle pour garantir l'acheminement de l'aide humanitaire, par tous les moyens, à toutes les personnes qui en ont besoin en Syrie.

En conséquence, nous tenons à remercier sincèrement la Norvège et l'Irlande, corédactrices chargées du dossier humanitaire syrien, des efforts inlassables qu'elles ont déployés pour faciliter les négociations qui ont conduit à l'adoption de la résolution. Nous saluons également la coopération de tous les membres du Conseil à cet égard.

Nous soulignons que la communauté internationale doit poursuivre ses efforts pour soulager les souffrances du peuple syrien et lui garantir l'accès à tous les services de base. Il s'agit notamment d'intensifier les projets de relèvement rapide afin de répondre aux besoins urgents sur le terrain, d'autant que les crises alimentaire et sanitaire mondiales s'aggravent. Nous nous félicitons en outre de l'inclusion dans la résolution d'un libellé important concernant l'approvisionnement des Syriens en électricité. L'électricité est un impératif humanitaire fondamental, sans lequel les services essentiels tels que les hôpitaux et les écoles ne peuvent pas fonctionner et des millions de Syriens ne peuvent pas recevoir d'eau.

Pour terminer, nous espérons poursuivre sur cette lancée, notamment en janvier de l'année prochaine. Il est

essentiel de continuer d'accorder durablement la priorité au dossier syrien sous tous ses aspects, afin de garantir la stabilité, la prospérité et la paix au peuple syrien frère en particulier et au monde arabe en général.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe a appuyé l'adoption de la résolution 2642 (2022), qui a été présentée par les rédactrices chargées du dossier humanitaire syrien au Conseil de sécurité, à savoir l'Irlande et la Norvège. Cette résolution prorogera le mécanisme transfrontière d'acheminement de l'aide humanitaire pour la Syrie jusqu'en janvier 2023.

Nous sentons une certaine déception chez nos collègues occidentaux, qui regrettent que leur vision du renouvellement du mécanisme transfrontière ne soit pas parvenue à s'imposer. Mais le monde ne se limite pas aux États occidentaux ni au légendaire milliard de nantis, contrairement à ce que Washington, Londres et Paris ont pu imaginer. Il est grand temps qu'ils commencent à respecter les intérêts des autres États, en particulier ceux qui sont les premiers concernés par les décisions du Conseil de sécurité.

En trouvant le moyen optimal de renouveler le mécanisme transfrontière, nous avons une seconde chance de mettre en œuvre de bonne foi tous les aspects de la résolution liés à ce mécanisme au cours des six prochains mois.

Nous tirerons parti du potentiel offert par le dialogue interactif informel au Conseil de sécurité pour surveiller la mise en œuvre de la résolution que nous avons adoptée aujourd'hui et déterminer l'avenir du mécanisme transfrontière.

Nous sommes convaincus que seul un dialogue franc et de fond sur les problèmes relatifs au volet humanitaire syrien, auquel toutes les parties intéressées doivent participer, nous aidera à prendre une décision réfléchie dans six mois. L'expérience l'a montré, les rapports spéciaux du Secrétaire général ne sont pas suffisants pour cela. Nous devons à présent travailler d'arrache-pied sur de nombreux points cruciaux, dont l'amélioration de l'acheminement de l'aide à travers les lignes de front dans toutes les régions de la Syrie.

Nous demandons également au Secrétaire général d'accorder une attention particulière à la nécessité de lever les sanctions unilatérales au vu des conséquences de la maladie à coronavirus (COVID-19) qui n'ont pas encore été surmontées. Nous devons travailler avec diligence pour enrayer ce problème en Syrie, ce

qui permettra aux donateurs d'avoir davantage de possibilités d'investir dans des projets de relèvement rapide dans ce pays arabe. Nous suivrons de près la mise en œuvre de ces tâches, et nous espérons que, d'ici à janvier 2023, le Secrétaire général aura fourni au Conseil des informations exhaustives sur le travail accompli.

M. Mills (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier à mon tour les corédactrices chargées de ce dossier d'avoir mené un processus empreint d'intégrité et d'une volonté incontestable de répondre aux besoins des Syriens les plus vulnérables.

Le vote de ce matin montre ce qui se passe lorsqu'un membre du Conseil prend en otage l'ensemble du Conseil de sécurité, alors que la vie d'hommes, de femmes et d'enfants syriens est en jeu.

Les besoins humanitaires en Syrie sont aujourd'hui plus importants que jamais. Comme d'autres collègues l'ont rappelé, le Secrétaire général demandait plus. Les organismes des Nations Unies demandaient plus. Les organisations non gouvernementales demandaient plus. Les Syriens demandaient plus. Toutes ces voix nous ont dit qu'un mandat simple de 12 mois pour le mécanisme transfrontière était le strict minimum et que le moment était venu de passer à l'action.

Cependant, un pays, un membre, a décidé de ne pas donner la priorité aux besoins humanitaires. Au lieu d'intensifier les opérations, nous avons malheureusement été contraints de les réduire. C'est une manœuvre si cruelle. Elle ne fera que nuire au peuple syrien.

L'année dernière, le Conseil a montré qu'il existait une autre voie. L'ensemble du Conseil s'était uni pour adopter à l'unanimité la résolution 2585 (2021), qui assurait le strict minimum. Cette année, 14 membres du Conseil étaient prêts à emprunter de nouveau cette voie, mais un membre s'y est opposé. Maintenant, le dernier point de passage de la frontière autorisé par l'ONU a été réduit. Ce mandat rendra les opérations des organisations humanitaires plus coûteuses et plus difficiles pour ce qui est de l'approvisionnement, des dotations en personnel et de la planification.

N'oublions pas que ce mandat existe parce qu'il est avéré de longue date que le régime corrompu d'Al-Assad vole l'aide et en prive les communautés dans le besoin. Compte tenu du comportement brutal du régime et de la poursuite de ses attaques contre les civils, le mécanisme transfrontière demeure essentiel pour garantir que l'aide parviendra à ceux qui en ont besoin.

La Russie continue de défendre ce régime brutal et de traiter le peuple syrien comme s'il n'avait aucune importance. Les Syriens ne tenaient déjà qu'à un fil, et maintenant ce fil pourrait se rompre. Nous, les autres membres du Conseil, mettrons tout en œuvre pour que les Syriens les plus vulnérables reçoivent l'aide humanitaire dont ils ont besoin, et la Russie le sait.

Certains des besoins criants observés récemment en Syrie sont le résultat direct de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et des chocs que cette invasion brutale a provoqués sur les systèmes alimentaires en Syrie et dans le monde entier. La vérité est que la Russie s'en moque. La Russie manifeste un tel mépris pour la vie des Syriens qu'elle n'a même pas pris la peine d'essayer de justifier sa position sur le plan humanitaire. C'est une approche immorale et cynique des besoins humanitaires.

Soyons clairs : la première des deux prorogations de six mois décidées aujourd'hui par le Conseil de sécurité ne nous amènera qu'au mois de janvier, soit au moment précis où les besoins humanitaires seront les plus aigus.

La résolution 2642 (2022) est défaillante en ce qu'elle exige que le Conseil se prononce une nouvelle fois pour confirmer ce qui devrait être automatique. Ce serait toutefois inadmissible de ne pas le faire. Les Syriens se retrouveraient sans couverture ni combustible pour se chauffer en plein hiver. Les enfants seraient privés d'éducation, puisque leurs écoles n'auraient pas les fonds nécessaires pour planifier le second semestre de l'année. Nous ne pouvons pas perdre de vue la gravité de cette décision et ce qui est en jeu.

Lorsque nous nous sommes entretenus avec les représentants de l'ONU et des organisations non gouvernementales durant le week-end, ceux-ci nous ont dit qu'une prorogation temporaire était mieux que rien. Dans la mesure où notre approche de l'aide humanitaire a toujours été dictée par les besoins, nous sommes à l'écoute des experts sur le terrain. C'est pourquoi nous ne nous sommes pas opposés à cette résolution.

Au cours des prochains mois, nous travaillerons avec nos partenaires humanitaires pour éviter les pires scénarios dont nous avons tous été avertis, nous examinerons attentivement notre dispositif humanitaire en Syrie et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour aider les personnes dans le besoin.

Avant de conclure, toutefois, j'insiste pour que nous n'oublions pas que la Fédération de Russie a été le seul membre du Conseil à s'opposer à une résolution

simple portant sur une prorogation de 12 mois. En dépit des observations formulées par mon collègue russe, l'ensemble du Conseil a voté vendredi. La Russie a fait cavalier seul, dans l'isolement le plus total, et utilisé son veto pour punir le peuple syrien. Elle a malmené les membres du Conseil et maintenu son attitude impitoyable à l'égard des plus vulnérables.

Nous allons maintenant de l'avant en sachant que le Conseil a voté aujourd'hui en solidarité avec le peuple syrien et dans le respect des principes de l'aide humanitaire. L'engagement des États-Unis envers le peuple syrien ne prendra pas fin avec cette résolution. Nous ne tournerons pas le dos aux personnes qui souffrent depuis plus de 10 ans, et nous espérons que les autres membres du Conseil ne le feront pas non plus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Sabbagh (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Le Gouvernement de la République arabe syrienne a souligné à maintes occasions qu'il avait la responsabilité première de toutes les questions concernant le peuple syrien. Ces dernières années, nous n'avons cessé d'exprimer notre volonté de faire en sorte que l'aide humanitaire parvienne à tous les Syriens sur l'ensemble du territoire, sans discrimination ni exclusion. Malgré des circonstances extrêmement difficiles, mon gouvernement a réussi à permettre l'acheminement de nombreux convois de l'ONU et du Comité international de la Croix-Rouge, mais aussi à faciliter les opérations humanitaires des partenaires dans diverses régions de Syrie. Cela contredit toutes les allégations propagées par certains pays hostiles et leurs mandataires pour justifier le renouvellement du mécanisme transfrontière, ainsi qu'il est appelé, en dépit du fait que celui-ci devait représenter une mesure exceptionnelle provisoire pour faire face à des circonstances qui n'existent plus.

Dans la déclaration qu'elle a faite au Conseil de sécurité il y a deux jours (voir S/PV.9087), la délégation avait exposé en détail toutes les préoccupations de mon pays concernant la conduite des opérations humanitaires en Syrie et nous avons indiqué que nous étions disposés à entreprendre des efforts sérieux, en collaboration avec toutes les parties, pour régler toutes les préoccupations. Ce qui a été accompli aujourd'hui aurait pu l'être il y a plusieurs jours. Mais l'égoïsme politique des trois membres permanents occidentaux du Conseil de sécurité les a poussés à se servir une fois de plus du Conseil pour rallier le soutien de l'opinion publique au

moyen d'une campagne de désinformation médiatique destinée à dénigrer les Gouvernements syrien et russe. Ils essaient de faire croire qu'ils s'intéressent aux questions humanitaires alors qu'ils sont responsables du siège immoral, inhumain et illégitime imposé au peuple syrien pour le faire souffrir et entraver la conduite des opérations humanitaires.

Ce que demandait ma délégation, en coordination avec les délégations amies représentées au Conseil de sécurité, c'était qu'on améliore le texte du projet de résolution pour garantir une prise en charge adéquate des besoins humanitaires de manière équilibrée, transparente et quantifiable afin d'améliorer la situation humanitaire et les moyens de subsistance de la population syrienne et d'atténuer sa souffrance, notamment en promouvant des projets de relèvement rapide, en particulier dans le secteur essentiel de l'électricité, et c'est ce qui a maintenant été incorporé à la résolution 2642 (2022), que le Conseil de sécurité vient d'adopter. Ma délégation

demande instamment au Secrétariat de tenir compte, dans le rapport du Secrétaire général qui doit être établi, du fait que cette résolution préconise de procéder à une évaluation quantitative, qualitative et géographique méticuleuse des besoins humanitaires en Syrie. Le rapport doit également prendre en considération les conséquences que les mesures coercitives unilatérales imposées par les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne ont sur la réponse à ces besoins.

Pour terminer, ma délégation salue la souplesse dont a fait preuve la délégation de la Fédération de Russie pour permettre l'adoption de la résolution 2642 (2022). Nous demandons que ses dispositions soient mises en oeuvre de manière stricte, sans deux poids, deux mesures, discrimination ni politisation. Nous attendons avec intérêt la convocation du dialogue interactif informel mentionné dans la résolution, qui sera un moyen d'examiner et de suivre l'application de la résolution.

La séance est levée à 9 h 45.